

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Waterville tenue le 20 février 2024 à 16h30, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Sont absents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 16h30 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Mandat services professionnels – Étude géotechnique pour le projet de centre multifonctionnel
- 4.0 Octroi achat d'une camionnette
- 5.0 TECQ 2019-2024 – Reddition de compte
- 6.0 Usine de filtration – réparation du MMF #3
- 7.0 Hôtel de Ville - Rénovations
- 8.0 Questions des contribuables
- 9.0 Levée de l'assemblée

5594-2024-02-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville;



Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

5595-2024-02-20 **MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE PROJET DE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels pour procéder à une étude géotechnique pour le projet de Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une évaluation sommaire du coût associé à un tel mandat et que celui-ci serait entre 15 000 \$ et 25 000 \$ avant toutes taxes ;

CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000\$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour ce mandat ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à Englobe Corp. pour les services professionnels pour l'étude géotechnique pour le projet de Centre multifonctionnel au montant de 39 345.59\$ incluant les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix en date du 12 février 2024 et sur recommandation de la firme Géosymbiose;

De financer cette dépense par les subventions obtenues pour ce projet et le règlement d'emprunt no 670 ;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

5596-2024-02-20 **OCTROI ACHAT D'UNE CAMIONNETTE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit faire l'acquisition d'une camionnette en remplacement de la camionnette Ranger ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville avait adopté la résolution 5485-2023-09-05 afin d'accorder un budget de 25 000\$ pour faire l'acquisition d'une camionnette usagée ;



CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics a fait la recherche d'une camionnette usagé depuis quelques mois et qu'il en a finalement trouvé une chez Automobiles Val-Estrie Inc au montant de 28 000\$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de Automobiles Val-Estrie Inc, en date 14 février 2024, pour l'achat d'une camionnette Chevrolet Silverado 2019 au montant de 28 000\$ plus les taxes applicables;

DE financier la dépense par le surplus de l'exercice.

5597-2024-02-20

TECQ 2019-2023 – REDDITION COMPTE

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;



- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version « Reddition de compte » ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version « Reddition de compte » ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

5598-2024-02-20

USINE DE FILTRATION – RÉPARATION DU MMF #3

CONSIDÉRANT QUE le réservoir en fibre de verre MMF # 3 doit être réparé le plus tôt possible ;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour cette réparation, par divers intervenants est au montant de 24 000\$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la réparation du MMF #3.

5599-2024-02-20

HÔTEL DE VILLE - RÉNOVATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire faire des rénovations de l'hôtel de Ville (nouvelle séparation de bureaux, nouvelle pièce de cuisinette, remplacement des vanités et portes des salles de bain de la salle municipale et rénovation de la marquise) ;

CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions de Les Constructions Falliel Pellerin au montant de 50 014.13\$ taxes incluses, pour les travaux de rénovations de l'hôtel de ville tel que décrit dans les soumissions nos 2024-01 et 2024-02 en date du 19 et 20 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être terminés avant la mi-mai 2024;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'accepter les deux soumissions de Les Constructions Falliel Pellerin au montant de 50 014.13\$ taxes incluses pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville ;

De financer cette dépense par le programme PRABAM, le budget d'entretien de l'hôtel de ville et le surplus de l'exercice.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent.

5600-2024-02-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 17h15.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

